



Association Suisse des
Tambours et Fifres

Procès-verbal de la 64ème Assemblée des Délégués de l'ASTF du 10 novembre 2018 à Zurich

L'assemblée s'ouvre en musique à 10h30 avec l'entrée de la bannière centrale de l'ASTF sous la conduite des tambours de la Knabenmusik de Zurich. Le Président central, Monsieur Roman Lombriser, les remercie pour leur prestation musicale au nom de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF).

1. Salutations

Le Président central, Roman Lombriser, salue chaleureusement les invités d'honneur de l'ASTF, les représentants du comité d'organisation de la Fête fédérale à Bulle 2018, les membres d'honneur présents, les porteurs de la barrette d'or ainsi que tous les délégués des sociétés à l'occasion de la 64ème Assemblée des Délégués à l'Ecole de musique du Conservatoire de Zurich.

Une cordiale bienvenue est également adressée au Comité central, aux membres des commissions de musique ainsi qu'à la Commission de vérification des affaires de l'ASTF.

Les délégués ont été convoqués à l'assemblée le 19 septembre 2018, conformément aux statuts. Les points à l'ordre du jour, ainsi que les documents correspondants, ont été envoyés pour la première fois par voie électronique sous la forme d'un livret pour l'Assemblée des Délégués. Le Président central remercie le Secrétaire central, Monsieur Roland Kammermann, ainsi que l'équipe de traduction pour l'établissement de ces documents ainsi que pour le gros travail de traduction. Il n'y a aucun commentaire sur l'ordre du jour. Ainsi, le quorum est atteint et le Président central Roman Lombriser déclare ouverte la 64ème Assemblée des Délégués de l'Association Suisse des Tambours et des Fifres.

Il remercie le Secrétaire central pour l'organisation de cette assemblée. Afin d'en assurer le bilinguisme, nous avons la présence d'interprètes de l'équipe de Barbara Vögeli.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'Assemblée des Délégués, le Président central donne quelques précisions de procédure:

- Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux
- Merci d'effectuer les votes en bon allemand ou en français
- Un micro est à disposition pour celles et ceux qui souhaitent prendre la parole
- Ceux qui prennent la parole sont priés d'indiquer leur société, leur fonction, leur nom et prénom
- Merci d'être concis lorsque vous prenez la parole

L'assemblée de ce jour sera menée conformément aux statuts du 12 novembre 2016.

Conformément à l'art. 18 des statuts:

«¹ Les élections et les votes ont lieu à la majorité par main levée. Les voix valablement émises sont comptées. Les abstentions ne sont pas prises en compte.

² Si un objet de l'ordre du jour, une motion ou un candidat à une élection n'atteint pas la majorité requise, l'objet ou la motion est considéré comme étant refusé, respectivement le candidat comme non élu ».

Ainsi, si nécessaire, la majorité absolue par vote ou bulletin est déterminée sur la base des votes exprimés.

Conformément à l'article 35 de nos statuts, les dispositions suivantes s'appliquent à la révision du point 10 de l'ordre du jour:

«¹ La révision partielle ou complète des statuts ne peut être décidée que par une Assemblée des Délégués à la majorité des 2/3 ».

De nombreux délégués, invités d'honneur, membres d'honneur et membres des commissions musicales ont dû s'excuser pour l'assemblée d'aujourd'hui. La salle est néanmoins bien remplie avec la présence de 125 personnes.

Le nombre suivant de délégués et de membres votants sont présents:

ZTPV:	22 des 68 sociétés (33%)	39
OTV:	16 des 43 sociétés (38%)	23
URTF:	12 des 34 sociétés (36%)	20
OWTPV:	5 des 26 sociétés (19%)	7
International	0 des 3 sociétés (0%)	0
Membres d'honneur et membres officiels :		36
Total des délégués :		125
Majorité absolue		63
Majorité des 2/3 :		84

Les délégués de 55 des 174 sociétés membres sont présents (32%).

Intervenant Erich Zumstein, Directeur du MKZ

Erich Zumstein, Directeur du Conservatoire de musique de Zurich MKZ), donne un bref aperçu de l'origine, du développement et de la collaboration de la MKZ avec les sociétés de tambours de la région de Zurich (présentation en annexe).

2. Hommage aux défunts

Au cours des deux dernières années, nos camarades et amis suivants nous ont quittés:

- **Bertschinger Emil**, TV Stadt Uster
- **Boner Martin**, TV Laupersdorf-Thal
- **Duriaux Gérard**, TV Soleure
- **Federspiel Hanspeter**, TV Domat/Ems
- **Heynen Bruno**, TPV Ahnenstolz Ausserberg
- **Hug Willi**, TV Saint-Gall
- **Lampart Kurt**, TV de la Ville de Zurich
- **Marty sen. Stefan**, TV Steinen
- **Münch Stephan**, VKB Bâle, ancien Président de l'association ASTF
- **Neuweiler Konrad**, jury clairons
- **Roy Jean-Claude**, ST Nyon
- **Stutz Roman**, TV Domat/Ems
- **von Burg Willy**, TV Balsthal
- **Walter Remo**, Tambours de Mümliswil-Ramiswil
- **Walz René**, TV de la Ville de Winterthour, porteur de la barrette d'or ASTF

L'assemblée se lève à la mémoire des défunts pour observer une minute de silence. Un tambour de la Knabenmusik de Zurich joue avec majesté la Marche funèbre.

3. Choix des scrutateurs

Les scrutateurs proposés sont les suivants :

- Jörg Schöni, TV Zofingen (ZTPV)
- Andri Seglias, TV Domat/Ems (OTV)

Ils sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

4. Procès-verbal de la 63ème Assemblée ordinaire des Délégués à Bâle du 12 novembre 2016

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation à l'Assemblée des Délégués de ce jour.

L'assemblée ne souhaitant pas entrer en discussion, il est donc approuvé à l'unanimité par acclamations.

Le Président central remercie l'ancien Secrétaire central Thomas Meyer ainsi que l'équipe de traduction pour l'établissement du procès-verbal et sa traduction.

5. Acceptation des rapports d'activités 2016-2018 du Comité central:

Tous les rapports d'activités ont été présentés aux délégués pour approbation dans le livret électronique qui a été envoyé à l'avance. Aucune question ou observation n'ayant été reçue à la date limite du 20 octobre 2018, le Président central Roman Lombriser donne la parole au Vice-président Daniel Gachet pour faire approuver son rapport d'activité par l'assemblée.

5.1 Rapport d'activités du Président central

Le Vice-président Daniel Gachet demande aux participants s'ils souhaitent prendre la parole sur le rapport d'activités du Président central.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. L'assemblée a approuvé son rapport à l'unanimité et a remercié Roman Lombriser pour son engagement par acclamations.

5.2 Rapport d'activités du Chef de la Commission de tambours

Le Président central demande à l'assemblée s'il y a des demandes de prise de parole sur le rapport d'activités du Chef de la Commission de tambours.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. L'assemblée approuve son rapport à l'unanimité et remercie Ivan Kym avec de grands applaudissements pour son engagement.

5.3 Rapport d'activités de la Cheffe de la Commission des instruments à vent

Le Président central demande à l'assemblée s'il y a des demandes de prise de parole sur le rapport d'activités de la Cheffe de la Commission des instruments à vent.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. L'assemblée approuve son rapport à l'unanimité et remercie Barbara Berli avec de grands applaudissements pour son engagement.

5.4 Rapport d'activités du chef du ressort des affaires fédérales

Le Président central demande à l'assemblée s'il y a des demandes de prise de parole sur le rapport d'activités du chef du ressort des affaires fédérales.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. L'assemblée approuve son rapport à l'unanimité et remercie Heinz Büttler avec de grands applaudissements pour son engagement.

5.5 Rapport d'activités du chef de l'Union des vétérans

Le Président central demande à l'assemblée s'il y a des demandes de prise de parole sur le rapport d'activités du chef de l'Union des vétérans.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. L'assemblée approuve son rapport à l'unanimité et remercie Erich Pürro avec de grands applaudissements pour son engagement.

5.6 Trésorière centrale

Avant que la trésorière centrale, Irene Ming, ne présente les comptes annuels, le Président central attire l'attention dans son rapport sur la subvention accordée par l'Office fédéral de la culture (OFC). Grâce au travail de ses prédécesseurs au sein du Comité central, il a été possible d'obtenir un soutien financier généreux et très apprécié de l'OFC. L'OFC soutient notre association en tant qu'organisation de *laïcs culturellement actifs* (KUOR) pour une période de quatre ans (2017 à 2020) avec une contribution annuelle d'environ CHF 44'000. Ce montant est associé à des objectifs annuels clairs, qui sont définis et révisés lors de réunions semestrielles avec les responsables de l'OFC. Ils sont ajustés aux activités actuelles de l'association, c'est-à-dire aux tâches de direction du Comité central et des commissions de musique, aux technologies de l'information et aux bases de données, aux relations publiques ou à la communication. Ces fonds sont présentés dans les recettes comme « contribution opérationnelle de l'OFC » et comme « projets de développement pour la promotion culturelle de l'OFC » dans les dépenses.

6. Présentation de l'exercice annuel 2016-2018

La Trésorière centrale présente les deux comptes annuels:

Dans le compte de résultats de la période du 1.7.2016 au 30.6.2017, le revenu de CHF 95'997,15 est compensé par des dépenses de CHF 106'216,41. Il en résulte une perte de CHF -10'219.26. Une perte de CHF 10'850.00 a été budgétisée à l'occasion de l'Assemblée des Délégués 2016. Au cours de la période du 1.7.2017 au 30.6.2018, le revenu de CHF 228'067.74 a été compensé par des dépenses de CHF 224'290.74. Il en résulte un bénéfice de CHF 3'777.00. La planification financière à l'occasion de l'Assemblée des Délégués 2016 prévoyait un bénéfice de CHF 11'000.00.

L'évolution globalement réjouissante se reflète dans le bilan actif-passif de CHF 225'807.47 au 30.6.2018.

Aucune question n'est posée par l'assemblée. Irene Ming demande par conséquent au Président de la Commission de vérification des affaires, Ramon Grangé, de présenter son rapport à l'assemblée et de voter sur l'approbation des comptes tels que présentés.

7. Acceptation des rapports de la Commission de vérification des affaires

7.1 Acceptation des rapports de la Commission de vérification des affaires et décharge sur les comptes annuels de l'association ASTF

Les bilans, les comptes de résultats et les rapports de vérification des comptes pour les deux périodes comptables ont été envoyés à l'avance aux délégués avec les documents.

La CVA recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels et de donner décharge au comité. Nous tenons à remercier le Comité central ainsi que les commissions respectives et en particulier la Trésorière centrale.

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et remercie la Trésorière centrale, le Comité central et la CVA en les applaudissant vivement.

7.2 Acceptation du rapport de la Commission de vérification et décharge sur les comptes de la Fête Fédérale des Tambours et Fifres 2018 à Bulle

Emmanuelle Kaelin Murith, Présidente du Comité d'organisation de la FFTF 2018 à Bulle, et Noam Rey, Vice-président du Comité d'organisation, présentent le résultat financier de la FFTF 2018 à Bulle (présentation en annexe). La CVA de l'ASTF sont très heureux que le CO de la FFTF 2018 ait déjà pu verser un total de CHF 25'000 suite à la révision du règlement du concours du 18.11.2016.

L'assemblée ne pose aucune question, approuve à l'unanimité le rapport et le décompte provisoire et remercie les représentants du CO de la FFTF 2018 par de grands applaudissements.

8. Fixation des cotisations des membres

La cotisation actuelle pour les membres actifs s'élève à CHF 5.00.

Le Comité central propose à l'Assemblée des Délégués de maintenir les montants des cotisations suivants au niveau actuel:

Société:	par membre actif	CHF	5.00
	Montant min. par société	CHF	50.00
Associations régionales:		CHF	50.00
Union des vétérans:		CHF	-
Sociétés domiciliées à l'étranger:		CHF	150.00

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Les délégués acceptent à l'unanimité que les cotisations des membres restent inchangées pour deux années supplémentaires.

9. Mutations en date du 30 juin 2018

La situation des sociétés de tambours et fifres de l'ASTF est restée la même au cours des deux dernières années :

ZTPV:		68 associations
– Démissions:	1884 Fasnachtsgesellschaft Basel, Die Griene Hind Basel	
– Admissions:	TGiF (Tambourengruppe Freiamt), Die Aagfrässene Basel	
OTV:		43 associations
– Démissions:	Stadtmusik Eintracht Zürich, JM Uzwil, Pfeiferverein Wil	
– Admissions:	aucune	
URTF:		34 associations
–	Aucune admission ni démission.	
OWTPV:		26 associations
–	Aucune admission ni démission.	
International:		3 associations
Total:		174 associations
(2016: 177 => -3)		

10. Élections

Tous les membres du Comité central, à l'exception de la trésorière centrale, se représentent pour le prochain mandat.

Le Président central donne la parole au Vice-président pour l'élection du Président.

10.1 Président central

Roman Lombriser se représente pour un nouveau mandat.

Roman Lombriser est réélu à l'unanimité à la Présidence centrale par l'assemblée, avec de grands applaudissements.

Daniel Gachet le félicite pour son honorable élection et lui souhaite beaucoup de succès et le meilleur pour la prise de ses fonctions.

10.2 Direction de l'association et Comité central

Étant donné que le Vice-président, le Secrétaire central allemand, le Chef des affaires fédérales et le Chef de la communication se présentent pour un nouveau mandat et qu'aucun autre candidat n'a été proposé, l'élection se déroulera à l'unanimité. Les Chefs des Commissions de musique seront élus séparément aux points 10.3 et 10.4 de l'ordre du jour.

Daniel Gachet, Roland Kammermann, Heinz Büttler et Philipp Müller sont réélus à l'unanimité sous les applaudissements.

Le Président central les félicite pour leur réélection et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

Trésorière centrale

Katrin Dreier, domiciliée à Flawil, se présente pour cette fonction.

Katrin Dreier est élue par l'assemblée à l'unanimité au poste de trésorière centrale et reçoit de grands applaudissements.

Le Président central la félicite pour son élection et lui souhaite plein de succès et le meilleur pour la prise de ses fonctions.

Secrétaire central français

Pour le poste du Secrétaire central français, personne ne s'est proposé jusqu'à présent. Personne non plus ne s'est présenté ou n'a pris la parole lors de cette assemblée. Ainsi, ce poste reste actuellement vacant. Le Comité central essaiera de trouver un candidat pour ce poste. Les candidats potentiels peuvent s'annoncer auprès du Président central ou du Vice-président.

Font aussi d'office partie du Comité central:

Kurt Heim, Andwil, Président de l'Association des Tambours de la Suisse orientale

Marcel Theler, Ausserberg, Président de l'Association des et Fifres du Haut-Valais

Lionel Renaud, Carouge, Président de l'Union Romande des Tambours et Fifres

Simon Guggisberg, Oensingen, Président de l'Association suisse des Tambours et Fifres de Suisse centrale

Erich Pürro, Weggis, Président de l'Union des vétérans

10.3 Chef de la Commission de tambours et Chef de la Commission de classification

Ivan Kym se représente comme Chef de la Commission technique tambours et Alain Martin au poste de Chef de la Commission de classification.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité pour l'exercice de leur nouveau mandat. Le Président central les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup d'énergie et de succès dans l'exercice de leur mandat.

10.4 Cheffe de la Commission des instruments à vent et Responsable du registre des instruments à vent

Barbara Berli se présente à nouveau pour le poste de Cheffe de la Commission des instruments à vent. Hansruedi Sägesser se présente au poste de Responsable du registre des instruments à vent.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité pour l'exercice de leur nouveau mandat. Le Président central les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup d'énergie et de succès dans l'exercice de leur mandat.

10.5 Membres de la Commission de vérification des affaires

Se présentent à nouveau pour ce poste:

OTV: Ramon Grangé, résidant à Wil (jusqu'à présent)

ZTPV: Anita Gurtner, résidant à Thoun (jusqu'à présent)

URTF: Jacques Emmenegger, résidant à Villars-sur-Glâne (jusqu'à présent)

Pour l'OWTPV, Ephrem Heynen, résidant à Ausserberg, se représente pour le poste.

Les délégués élisent à l'unanimité Ramon Grangé, Jacques Emmenegger, Anita Gurtner et Ephrem Heynen comme membres de la CVA.

Le Président central félicite les membres de la CVA pour leur élection honorable et leur souhaite beaucoup de succès et le meilleur pour l'exercice de leur mandat.

11. Programme d'activités 2018-2020

11.1 Programme d'activités du Président central

Le Président central annonce brièvement les points les plus importants concernant les activités prévues pour le prochain mandat. Il ajoute que l'an dernier, le Comité central a élaboré une stratégie quinquennale, qui est désormais mise en œuvre dans divers projets et activités. Au cours des deux prochaines années, l'accent sera mis sur la réalisation des missions principales de l'ASTF:

- Promotion de la jeunesse
- Accroître l'attractivité des concours
- Mise en place d'une communication moderne

Par ailleurs, le Comité directeur en train de concevoir et réaliser de nouveaux événements avec un rayonnement national – en dehors des concours. L'année prochaine, par exemple, l'ASTF sera représentée à l'OLMA pendant une journée entière dans le cadre de l'engagement de la communauté d'intérêts pour la culture populaire Suisse et Principauté du Liechtenstein (CICP), dont l'ASTF est membre, et pourra ainsi se mettre en évidence.

La Commission de musique se concentre sur les activités suivantes:

- JUCA 2019
- Concours FFJTF 2020
- Formation continue du jury

11.2 Programme d'activités de la Commission de tambours

Le programme d'activités de la Commission de tambours a les priorités suivantes:

- Cours de moniteur confirmé (cérémonie de remise des diplômes 19 octobre 2019)
- Correction des compositions

11.3 Programme d'activités de la Commission des instruments à vent

Le programme d'activités de la Commission des instruments à vent présente les priorités suivantes:

- Concept pour la promotion de la jeunesse
- Développement du module de formation continue J+M
- Cours de base du jury piccolo bâlois à l'URTF (février-mai 2019). Premier engagement à Sierre 2019.

12. Budget 2018-2019 et prévisions financières 2019-2020

Avant que le Président central ne demande une présentation à la Trésorière centrale, il souligne une fois de plus les montants généreux de l'OFC, qui sont indiqués comme coûts totaux dans le budget suivant. La Trésorière centrale présente le budget et les prévisions financières pour les deux prochaines années. Les chiffres détaillés se trouvent dans les documents de l'Assemblée des Délégués. Pour l'exercice en cours 2018/2019, le revenu prévisionnel de CHF 168'660.00 est compensé par des dépenses de CHF 157'500.00, ce qui se traduit par un bénéfice de CHF 11'160.00. Au cours de l'exercice 2019/2020, le revenu de CHF 208'500.00 est contrebalancé par des dépenses de 209'700.00, ce qui se traduit par une perte de CHF -1'200.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués. Le budget 2018/2019 ainsi que la planification financière 2019/2020 sont adoptés à l'unanimité.

13. Résolution sur les propositions

13.1 Modification des statuts

Le Comité central demande à l'Assemblée des Délégués de modifier les statuts du 12 novembre 2016. La modification des statuts concerne le chapitre IX. art.24, qui doit être complété par la phrase « *Elles rapportent aux commissions respectives (CT ou CM) et participent sur demande aux séances de la CT respectivement CM* ».

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués et l'amendement est adopté à l'unanimité.

Les statuts révisés sont publiés sur la page d'accueil de l'association.

13.2 Modification du règlement de fête et concours

Le règlement de fête et concours doit être ajusté sur les points suivants.

Pour un souci de plus grande clarté, nous avons défini quatre catégories :

- A Détermination de l'âge pour les catégories vétérans
- B: Nouvelle catégorie P3J pour les jeunes fibres à la FFJTF
- C-F: Admission et distinctions des catégories SoloDuo
- G/H: Couronne de laurier en or pour le vainqueur du concours individuel

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués. Tous les amendements sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le règlement de fête et concours sera révisé en conséquence.

13.3 Fixation des plafonds

Conformément à l'article 30, paragraphe 3 des statuts, l'Assemblée des Délégués doit fixer des limites supérieures sur lesquelles le Comité directeur et le Comité central peuvent décider.

Le Comité central propose les plafonds suivants:

1. Le Comité directeur peut décider du montant:

- des factures individuelles jusqu'à un montant de CHF 5'000.00
- des projets jusqu'à un montant de CHF 15'000.00

de façon autonome. Les montants plus élevés doivent être approuvés par le Comité central.

2. Le Comité central peut décider du montant:

- des factures individuelles jusqu'à un montant de CHF 20'000.00
- des projets jusqu'à un montant de CHF 100'000.00

de façon autonome. Les montants plus élevés doivent être approuvés par l'CVA.

La Trésorière centrale fait remarquer que le Comité central et le Comité directeur sont également liés par le budget présenté au point 12 de l'ordre du jour et préalablement approuvé par l'assemblée. Des dépassements massifs de dépenses ne peuvent ainsi se produire.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués et les limites supérieures sont ainsi fixées à l'unanimité.

14. Décisions

14.1 Détermination de la fête fédérale des jeunes tambours et fifres 2020 à Aarau

Le Président central est heureux de pouvoir présenter un candidat pour la Fête Fédérale des Jeunes Tambours et Fifres 2020. Il donne la parole à l'ancien Président central, Markus Estermann, et à Peter Roschi en tant que représentants de la ville d'Aarau (présentation en annexe). Pour la première fois, les concours seront organisés par plusieurs sociétés – qui ont toutes une expérience dans l'organisation des concours – et les tâches et compétences seront partagées. La manifestation aura lieu dans la ville d'Aarau, vraisemblablement dans la caserne ou à proximité immédiate.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués. L'assemblée remercie le CO Aarau 2020 de sa candidature avec de grands applaudissements et valide la candidature à l'unanimité.

14.2 Détermination de la fête fédérale des tambours et fifres 2022

Malgré les efforts intensifs de tous les membres du Comité central, aucun organisateur n'a malheureusement pu être trouvé jusqu'à présent; ceci malgré qu'un organisateur était presque acquis. La course à l'organisation de la fête est donc à nouveau complètement ouverte et le Président central demande à toutes les associations de réfléchir à la question. Il demande également de noter que l'avenir de l'association dépend, entre autres, de l'organisation et la gestion future des fêtes fédérales des tambours et fifres.

14.3 Détermination du lieu de délégation pour la 65ème Assemblée des Délégués de l'ASFT 2020

Pierre Grossmann, Président de la Société des Tambours de Mümliswil-Ramiswil, présente la candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée des Délégués en 2020. Il serait ravi de pouvoir organiser la prochaine réunion des délégués à Mümliswil avec les tambours de Mümliswil-Ramiswil. La date de la prochaine Assemblée des Délégués est le 14 novembre 2020 (présentation en annexe).

La discussion n'est pas souhaitée par l'Assemblée des Délégués. L'assemblée exprime ses remerciements par acclamations pour la candidature. La prochaine Assemblée des Délégués aura donc lieu le 14 novembre 2020 à Mümliswil.

15. Distinctions

L'assemblée, à la demande du Comité central, nomme en tant que membre honoraire Emmanuelle Kaelin Murith, Présidente du Comité d'organisation Bulle 2018, par acclamations.

En gage de gratitude pour leurs nombreuses années de service, l'assemblée nomme - à la demande du Comité central - à l'unanimité et sous les applaudissements, les membres suivants comme membres honoraires:

- Rolf Liechti, Kirchberg
- Irene Ming, Stäfa

16. Divers

16.1 Intervention adjudant d'état-major Philipp Rütsche

L'adjudant d'état-major Philipp Rütsche fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la DEVA, sur la promotion des jeunes tambours dans l'armée et sur les possibilités de formation et de perfectionnement offertes aux tambours dans la musique militaire (présentation en annexe).

16.2 Intervention du Responsable du JUCA, Oli Fischer

L'ancien Président central Oliver Fischer succédera à Dani Frey, et prendra la direction du JUCA. Il donne des informations et présente l'équipe de direction du JUCA 2019. Les informations essentielles, ainsi que les outils d'enregistrement correspondants, sont déjà disponibles sur la nouvelle page d'accueil de l'ASTF à l'adresse <https://stpv-astf.ch/jeunesse-et-formation/campjeunes/> (présentation en annexe).

16.3 Information Chloé Cerrutti, CPMDT

Marlyse Blanc, enseignante de piccolo bâlois depuis de longues années à la CPMDT à Genève, a créé un cahier d'exercices pour débutants et avancés qui résume ses nombreuses années d'expérience. A partir de janvier 2019, le livret d'exercices sera disponible chez elle, ainsi que dans la boutique en ligne de l'ASTF.

17. Conclusion

Au nom de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, le Président central remercie les tambours de la Knabenmusik de Zurich pour l'organisation et leurs prestations musicales. Il remercie également tous les invités d'honneur, les membres d'honneur et les délégués de l'ASTF de leur participation active et clôture ainsi la 64ème Assemblée des Délégués de l'Association Suisse des Tambours et Fifres.

Bichelsee, le 17 novembre 2018

Le Secrétaire central :

Le Président central :

